

Maturité professionnelle (MP)

Qu'est-ce que la maturité professionnelle?

La maturité professionnelle allie une formation professionnelle initiale de trois ou quatre ans avec certificat fédéral de capacité (CFC) et une formation élargie en culture générale. Le certificat fédéral de maturité professionnelle donne accès, sans examen, aux études dans une haute école spécialisée, dans un domaine apparenté à la profession apprise. Si la formation professionnelle initiale ne correspond pas au domaine d'études souhaité, la haute école spécialisée peut exiger que l'étudiant-e effectue un stage pratique (expérience du monde du travail) afin d'acquérir les connaissances pratiques et théoriques de la profession en question ou d'une profession apparentée.

Les titulaires de la maturité professionnelle disposent ainsi

- d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'un diplôme d'une école de commerce reconnue (selon l'ancien droit) et d'un certificat fédéral de maturité professionnelle.

Cette double qualification crée les conditions pour

- étudier dans une haute école spécialisée ou
- travailler dans la profession apprise (avec des connaissances élargies) ou
- poursuivre sa formation d'une autre manière.

Après avoir réussi un examen complémentaire (passerelle), les titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle peuvent entreprendre sans examen des études dans une université suisse, une école polytechnique fédérale (EPF Lausanne, ETH Zurich) ou une haute école pédagogique.

Les personnes qui ont réussi l'examen final obtiennent le certificat fédéral de maturité professionnelle. L'examen comprend des épreuves dans les branches du domaine fondamental (première et deuxième langues nationales, troisième langue et mathématiques) et les deux branches du domaine spécifique. La formation élargie en culture générale compte en tout huit branches et le travail personnel interdisciplinaire centré sur un projet.

L'interdisciplinarité est une caractéristique de la maturité professionnelle. Un travail personnel interdisciplinaire (TIP) fait donc partie de l'examen de maturité professionnelle. Les personnes en formation réalisent un travail autonome qui se rapporte au monde du travail et à au moins deux branches de l'enseignement menant à la maturité professionnelle.

Quelles filières de formation conduisent à la maturité professionnelle?

Fréquentation d'une filière de formation reconnue

- durant la formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité (MP 1) dans une entreprise, une école de métiers ou durant une formation professionnelle initiale en école (par exemple école de commerce);
- à l'issue d'une formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité (MP 2), soit à temps complet, soit à temps partiel si la filière est suivie en cours d'emploi.

Examen fédéral de maturité professionnelle

L'examen fédéral de maturité professionnelle (EFMP) donne la possibilité aux titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) d'obtenir la maturité professionnelle sans avoir suivi au préalable les cours d'une filière de maturité professionnelle reconnue. Sont admis aux examens les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'un diplôme de commerce selon l'ancien droit, délivré par une école de commerce reconnue.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI organise chaque année une session d'examen centralisée à l'intention des personnes qui se sont préparées à titre individuel, en suivant ou non un cours préparatoire.

Qui peut suivre l'enseignement menant à la maturité professionnelle?

- Les personnes qui commencent une formation professionnelle initiale avec CFC et ont un contrat d'apprentissage dans lequel l'entreprise confirme son accord au sujet de la fréquentation de l'enseignement menant à la maturité professionnelle. Les apprenti-e-s doivent remplir les conditions d'admission.
- Les titulaires d'un certificat fédéral de capacité CFC qui remplissent les conditions d'admission. Les conditions et les procédures d'admission sont réglementées au niveau cantonal. Pour plus d'informations contacter l'office cantonal de la formation professionnelle (pour les adresses, voir la page suivante).

Quelles institutions proposent la maturité professionnelle?

Plus de 200 écoles, publiques et privées, proposent l'enseignement menant à la maturité professionnelle dans le cadre de filières reconnues par le SEFRI. Les offices cantonaux de la formation professionnelle donnent de plus amples informations.

Comment la maturité professionnelle est-elle structurée?

L'enseignement comprend trois domaines:

- un domaine fondamental
- un domaine spécifique
- un domaine complémentaire

Le domaine fondamental comprend les branches suivantes pour toutes les orientations:

- première langue nationale
- deuxième langue nationale
- troisième langue
- mathématiques

Les branches ci-après font partie du domaine spécifique:

- finances et comptabilité
- arts appliqués, art, culture
- information et communication



- mathématiques
- sciences naturelles
- sciences sociales
- économie et droit

L'enseignement doit être suivi dans deux branches en fonction de l'orientation.

Les branches ci-après font partie du domaine complémentaire:

- histoire et institutions politiques
- technique et environnement
- économie et droit

L'enseignement doit être suivi dans deux branches en fonction de l'orientation.

Quelle est la dotation horaire?

L'enseignement menant à la maturité professionnelle (MP1 et MP2) compte au moins 1440 leçons. La fréquentation des cours pendant la formation professionnelle initiale représente, selon sa durée, de 9 à 12 leçons par semaine en matière de culture générale élargie. A cela s'ajoute l'enseignement obligatoire des connaissances professionnelles et du sport.

Quel est l'intérêt pour la maturité professionnelle?

Depuis l'introduction de cette formation en 1994, le nombre des certificats de maturité professionnelle est en constante augmentation. Chaque année, environ 14'000 personnes obtiennent le certificat fédéral de maturité professionnelle.

Un supplément au certificat de maturité professionnelle est-il délivré?

Le Certificate Supplement au certificat de maturité professionnelle est libellé en anglais et contient des informations sur les compétences, aptitudes et connaissances acquises avec la maturité professionnelle. Il est conçu de la même manière que les suppléments aux certificats de la formation professionnelle initiale et est disponible pour chacune des orientations. Du fait que la maturité professionnelle n'est pas classée dans le cadre national de certification de la formation professionnelle (CNC), le Certificate Supplement ne fait pas référence au CNC, mais mentionne la classification ISCED (International Standard Classification of Education).

Dispositions légales

OMPr Ordonnance sur la maturité professionnelle (Ordonnance du 24 juin 2009 sur la maturité professionnelle, RS 412.103.1)

Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle du 18 décembre 2012, SEFRI, Berne 2012, www.sbf.admin.ch

Directives du SEFRI du 22 février 2018 relatives à l'examen de maturité professionnelle, SEFRI, Berne, 2018, www.sbf.admin.ch

LFPPr art. 25, Loi sur la formation professionnelle (Loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002, RS 412.10)

OFPr, art. 22, Ordonnance sur la formation professionnelle (Ordonnance sur la formation professionnelle du 19 novembre 2003, RS 412.101)

(Téléchargement des lois mentionnées via le numéro RS à l'adresse: www.admin.ch/gov/fr/accueil.html)



Liens

www.formationprof.ch/adresses

Les offices cantonaux de la formation professionnelle informent et conseillent au sujet des cours menant à la maturité professionnelle.

www.orientation.ch (Formation > Apprentissage > Maturité professionnelle)

Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

www.sbf.admin.ch (Thèmes > Formation > Formation professionnelle initiale > Maturité professionnelle)

Le site Internet du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI met à disposition informations et documents sur la maturité professionnelle et les hautes écoles spécialisées. Le SEFRI est responsable du développement continu de la maturité professionnelle, en collaboration avec les cantons et les organisations du monde du travail OrTra.

www.maturiteprofessionnelle.ch

Ce portail Internet des partenaires de la formation professionnelle contient des informations multiples, des photographies et des vidéos.

www.supplementprof.ch

Informations sur les suppléments descriptifs des certificats

www.sbf.admin.ch

SEFRI, Examen fédéral de maturité professionnelle (EFMP), Einsteinstrasse 2, 3003 Berne
Secrétariat des examens: tél. 058 469 78 74, ebmp@sbfi.admin.ch

Références bibliographiques

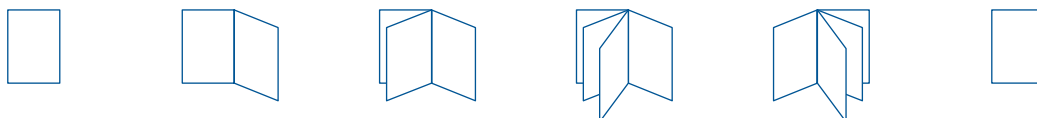
CSFO. *Lexique de la formation professionnelle*.

Berne : CSFO Éditions, 2019.

256 pages, ISBN 978-3-03753-065-8.

Publication également disponible en allemand, italien et anglais.

En ligne avec changement de langues sous www.formationprof.ch/lexique



Aide-mémoire 10

Maturité professionnelle (MP)

En collaboration avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation.

www.formationprof.ch/aidememoire

Édition avril 2019

© CSFO Berne

La reproduction intégrale ou partielle, sous forme imprimée ou électronique, est autorisée uniquement à des fins non commerciales et avec mention de la source.

SDBB | CSFO | Belpstrasse 37 | Case postale | CH-3001 Berne
Téléphone 031 320 29 00 | formationprof@csfo.ch

www.formationprof.ch